



CORONAVIRUS COVID-19

Lettre d'info du 19/03/2020

FINANCEMENT

Mesures ciblées pour les auto-entrepreneurs, travailleurs indépendants, professions libérales

Fonds de Solidarité (FDS)

Aide forfaitaire de 1 500 € et dispositif d'aide pour les TPE en grandes difficultés

Ce fonds de solidarité concerne plusieurs types d'entreprises dont le Chiffre d'Affaire HT est < à 1 M€ :

- soit les entreprises de moins de 10 salariés pour lesquelles la baisse du Chiffre d'Affaire est calculée sur celui de mars 2020 par rapport à mars 2019 **OU** sur la moyenne des mois précédents, si entreprise a moins de 1 an,
- soit les entreprises dont l'activité a été fermée (toutes les entreprises de restauration, le commerce non-alimentaire, le tourisme...),
- soit l'ensemble des très petites entreprises qui auraient perdu + de 70 % de leur chiffre d'affaires entre mars 2019 et mars 2020.

Quelle forme va prendre ce fonds de solidarité ?

Le premier étage : pour tous, 1 500 € d'aide rapide, simple, automatique sur simple déclaration. Ces 1 500 € seront versés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le second étage : un dispositif anti-faillites pour les très petites entreprises qui emploient au moins 1 salarié et qui seraient en très grandes difficultés malgré tous les dispositifs utilisés.

Les modalités restent à venir pour ce FDS.

Fonds Social de la Sécurité des Indépendants

Indépendants, vous vous retrouvez en difficulté du fait de la crise du COVID19, vous pouvez avoir droit à certaines aides sociales : cliquez sur ce lien [DEMANDER UNE AIDE](#).

► <https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/>

Régler un litige avec votre banque et/ou revoir votre cotation bancaire

Face à la situation, les correspondants TPE-PME et médiateur du crédit sont mobilisés et sont joignables aux coordonnées ci-dessous.

- **Les correspondants TPE-PME :**
 - T. 0800 08 32 08 (numéro gratuit)
 - tpme59@banque-france.fr
- **Pour tout refus de financement**, la médiation du crédit :
 - T. 0810 00 12 10 (numéro gratuit)
 - <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

La CCI Grand Hainaut se mobilise pour vos démarches
(conseil, information, soutien technique)
Contact mail : covid19@grandhainaut.cci.fr
<https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise#carteCCI>
N° unique CCI Hauts-de-France/Direccte : 03 28 16 46 88